

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes  
Sud Luberon

Séance du 25 juin 2026

Date de convocation : 17/06/2026  
Date d'affichage : 16/06/2026

Nombre de membres : 41  
Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents : 29  
Nombre de pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 35

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq juin à dix-huit heures et quarante minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François LOVISOLO.

**Présents :** M. Régis AUDIBERT, M. Michel AURIOL, M. Alain BEDOS, M. BENOIT Thierry, Mme Valérie BOISGARD-BOUCHER, M. Jean-Marc BRABANT, M. Jean-Baptiste CALAC, M. Paul COPETE, M. Géraud DE SABRAN PONTEVES, Mme Mariane DOMEIZEL, M. Jean-Claude DOSSETTO, M. Alain FERETTI, M. Rémy FRANCESCHI, M. Grigori GERMAIN, Mme Marie-Joëlle GUEGUENIAT, M François-Xavier GUISSPENGLER, M. Marc JAUBERT, M. Thierry LACROIX, Mme Nathalie LEBOUUC, Mme Emma LEON, M. Jean-François LOVISOLO, Mme Séverine MAUGAN-CURNIER, M. Grégory VANDERSOUEPEL, Mme Michèle REYNIER, M. Jean-Louis ROBERT, Mme Rahma SALAMANI, M. Nicolas SALERNO, M. Robert TCHOBDRENOVITCH, Mme Hélène PIGASSOU, M. Christian VACHIER-MOULIN, M. Patrice VARAIRE, Mme Martine VAUX, M. Michel VELLARD, Mme Bernadette VITALE, M. Adrien VOGEL.

**Procurations :** M. Mme Géraldine COUTON à Mme Hélène THERY PIGASSOU, Mme Martine KOSTRZEWA à Mme Valérie BOISGARD-BOUCHER, Mme Karine MOURET à M. Jean-Marc BRABANT, Mme Carol PIZZALA à M. Grégory VANDERSOUEPEL, M. Grégory RISBOURG à M. Rémy FRANCESCHI, Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC à M. Adrien VOGEL.

**Absents et excusés :** Mme Géraldine COUTON, Mme Martine KOSTRZEWA, Mme Karine MOURET, Mme Carol PIZZALA, M. Grégory RISBOURG, Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC.

*Mme Nathalie LEBOUUC est nommée secrétaire de séance.*

**Délibération n° 2026-069**  
**Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat THD avec le Département de  
Vaucluse - Deuxième Plan de Déploiement (PD2)**

**Rapporteur :** M. Adrien VOGEL

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Sud Luberon ;  
**Vu** la délibération départementale n° 2011-934 du 28 octobre 2011 statuant sur l'attribution d'une délégation de service public portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques Haut et Très Haut Débit ;  
**Vu** le contrat de délégation de service public notifié le 8 décembre 2011 pour une durée de 25 ans avec Vaucluse Numérique (anciennement Axione-ETDE) ;  
**Vu** la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Sud Luberon et le Département de Vaucluse pour la mise en œuvre d'un programme d'investissement visant à déployer le Très Haut Débit sur son territoire, signée le 25 septembre 2018 ;  
**Vu** l'avenant n° 1 à ladite convention, signé le 27 avril 2020 ;  
**Vu** le projet d'avenant n° 2 à la convention de partenariat THD – Deuxième Plan de Déploiement (PD2), présenté par le Département de Vaucluse,

**Considérant ce qui suit :**

À l'issue du second plan de déploiement (PD2) Très Haut Débit, le présent avenant a pour objet de fixer définitivement le bilan de l'opération sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Luberon et d'arrêter la contribution financière finale de l'Intercommunalité.

Le déploiement FttH (Fibre jusqu'à l'Abonné) a été mené sur l'ensemble du territoire intercommunal. Au terme du PD2, le périmètre définitif de l'Intercommunalité comporte 8 676 prises FttH, dont 8 522 logements rendus raccordables à fin 2025 (dont 138 raccordements longs). Les 154 prises restantes sont en attente de finalisation, conditionnée à la levée de blocages indépendants du délégataire (conventions propriétaires, travaux en domaine privé).

L'avenant n° 2 procède à trois ajustements conventionnels :

- la consécration du bilan définitif des prises déployées par commune et par typologie (article 3 de la convention) ;
- la substitution du « plan de financement prévisionnel » par le « plan de financement définitif », fixant la contribution totale de l'Intercommunalité à 127 916 € (article 7.2) ;
- la confirmation que le solde restant dû par l'Intercommunalité au Département de Vaucluse s'élève à 0 € (article 7.3).

**Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :**

- **D'approuver** l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Sud Luberon et le Département de Vaucluse relative au programme d'investissement Très Haut Débit – Deuxième Plan de Déploiement (PD2), tel que joint en annexe à la présente délibération ;
- **De prendre** acte que le périmètre définitif du PD2 comporte 8 676 prises FttH sur le territoire de l'Intercommunalité, dont 8 522 rendues raccordables à fin 2025 ;

Le délai de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

- **De prendre** acte que la contribution financière totale de l'Intercommunalité au titre du PD2 s'élève à 127 916 € et que le solde restant dû est de 0 € ;
- **D'autoriser** le président à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces afférentes nécessaires à son exécution ;
- **D'autoriser** le président, ou son représentant dûment habilité, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

La secrétaire de séance  
Mme Nathalie LEBouc



Le président  
M. Jean-François LOVISOLO

